



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Investir pour vous
dans les réseaux de demain.

EDITO

” Aménageur pleinement engagé dans la transition énergétique, garant d'un service public de l'énergie de qualité et de proximité, le SDE 24 affirme encore en 2019 les valeurs qui motivent son action.

Le SDE 24 tient à un principe, répété et respecté : quel que soit le nombre de ses habitants, chaque village et ville de Dordogne dispose d'une représentation identique. Dans le monde de l'énergie désormais si instable, la ruralité a plus que jamais sa place.

Parmi les faits marquants de l'année 2019, la signature du nouveau contrat de concession 2020-2050 prépare le réseau électrique aux mutations de l'énergie pour une génération.

La réflexion sur la « Nouvelle Donne » de l'éclairage public nous permet de relever les défis économiques, sociaux et environnementaux au cœur de cette compétence.

La première année d'exercice de la Régie 24, Eclairage Public & Maintenances, confirme notre conviction de l'efficacité du service public.

Enfin, l'année 2019 s'est achevée par la réunion annuelle de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie, notre « COP 24 ». Le bilan des Plans Climat Air Energie Territoriaux démontre que c'est bien dans chaque commune et intercommunalité que se gagnera la lutte contre le dérèglement climatique.

Bonne lecture de ce rapport d'activité.

Bien à vous,

“

Philippe DUCENE

Président du SDE 24

Vice-Président de la FNCCR

Ils nous ont soutenus en 2019



Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne

7 Allées de Tourny - CS 81225
24019 Périgueux cedex

Rapport d'activité 2019 édité par le SDE 24

Directeur de publication : **Philippe Ducène**, Président du SDE 24 - Création et réalisation : **Florine Frogé**, chargée de communication - Rédaction : **SDE 24**.
Crédit photo : **SDE 24, Adobe Stock, Freepik**.
Impression : **Imprimerie Charron (24)**.

SOMMAIRE

- **TEMPS FORTS 2019** P. 3
- **RÉSEAU ÉLECTRIQUE** P. 4
 - Secteurs territoriaux
 - Signature du nouveau contrat de concession
 - Le SDE 24, acteur de l'aménagement territorial
- **RÉSEAU GAZ** P. 10
 - Garantir le service public de distribution de gaz
 - Le gaz vert, une énergie locale et renouvelable
- **ÉCLAIRAGE PUBLIC** P. 12
 - Accompagner les collectivités vers l'éclairage public de demain
 - La Régie 24, un nouveau service de proximité
- **MOBILITÉ DURABLE** P. 16
 - Réseau Mobive : un système d'électromobilité à l'échelle régionale
- **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** P. 18
 - Le SDE 24, moteur de la transition énergétique
 - Participation à la SEM 24 Périgord Energies
- **FONCTIONNEMENT** P. 22
 - Bilan social 2019
 - Budgets 2019

28 mai 2019

Nouvelle Donne de l'éclairage public

Conférence sur les nouveaux enjeux de l'éclairage public relatifs à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

5 décembre 2019

Commission Consultative Paritaire

7^e rencontre de la "COP 24" visant à faciliter la mise en œuvre de la stratégie territoriale en matière de transition énergétique, au travers de témoignages et d'échanges d'expériences.

20 décembre 2019

Contrat de concession électrique 2020-2050

Signature du nouveau contrat de concession portant sur le réseau de distribution électrique et la fourniture d'énergie avec Enedis et EDF.



Philippe DUCÈNE, Président du SDE 24, aux côtés de **Thierry GIBERT**, Directeur Régional Enedis Aquitaine-Nord et **Olivier ROLAND**, Directeur EDF Commerce Sud-Ouest, lors de la signature du contrat de concession du réseau électrique 2020-2050.

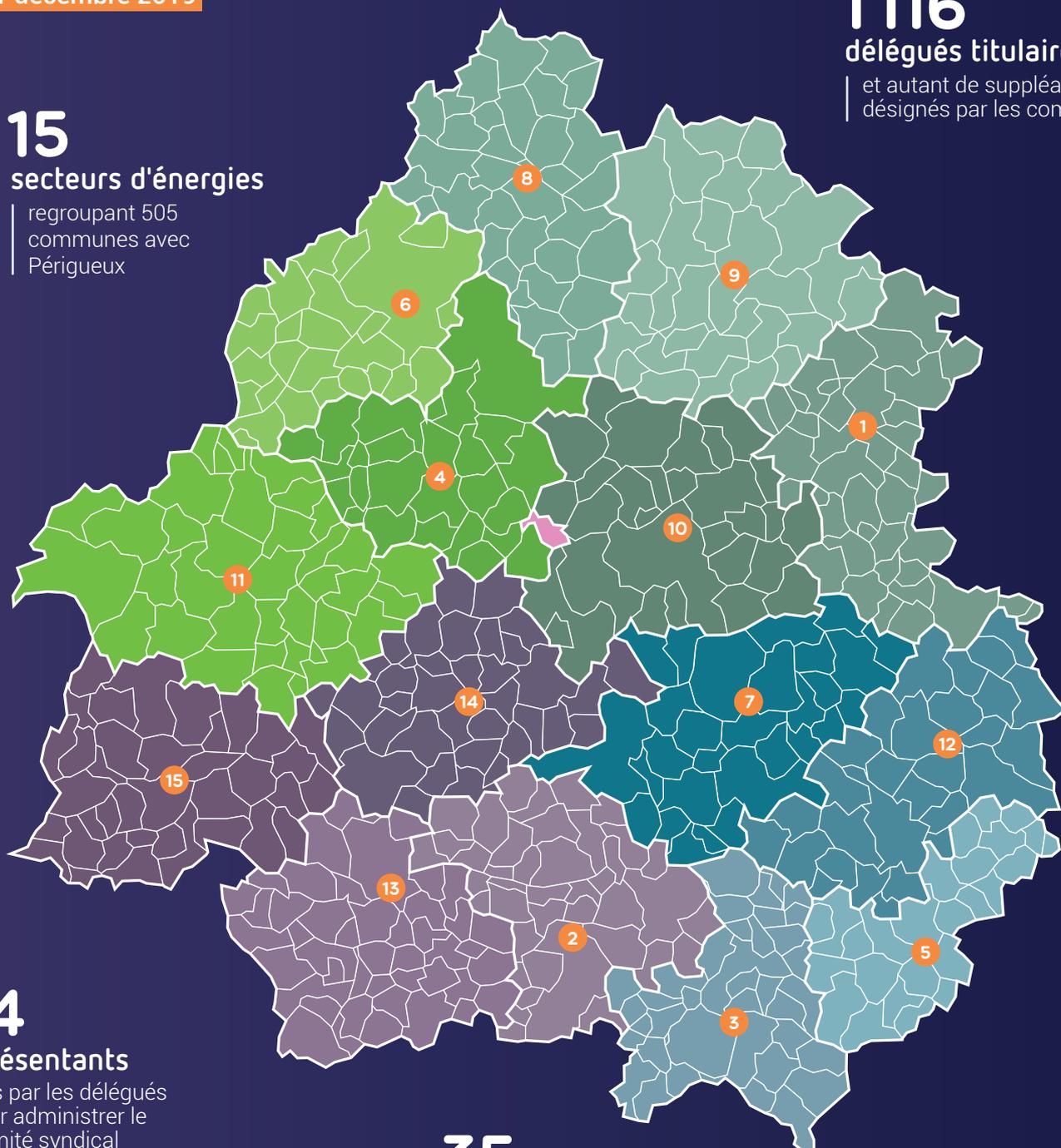
SECTEURS TERRITORIAUX

Au 31 décembre 2019

1116
délégués titulaires
| et autant de suppléants
désignés par les communes

15
secteurs d'énergies

| regroupant 505
communes avec
Périgueux



84
représentants

| élus par les délégués
pour administrer le
Comité syndical

35
membres du Bureau

| dont le Président,
les Vice-Présidents
et d'autres représentants

- | | | | |
|---|--------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| 1 Auvézère
La Bachellerie | 5 Domme | 9 Nord Dordogne
Champagnac | 13 Sigoulès - Issigeac |
| 2 Beaumont - Cause | 6 Mareuil
Verteillac | 10 Périgueux Est
Savignac | 14 Vergt - Villamblard |
| 3 Belvès - Monpazier | 7 Le Bugue
Rouffignac | 11 Ribérac
Mussidan - Neuvic | 15 Villefranche
La Force |
| 4 Périgueux Ouest
Bourdeilles - Tocane | 8 Nontron - Piégut | 12 Sartlat - Salignac | ● Périgueux |



Le SDE 24, Enedis et EDF s'engagent de nouveau pour 30 ans

Le 20 décembre 2019, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne signait un nouveau contrat de concession, effectif au 1^{er} janvier 2020.

Ce nouveau contrat est l'aboutissement de plus d'un an de négociation entre le SDE 24 et les concessionnaires Enedis et EDF. L'objectif était d'adapter le modèle national de contrat aux enjeux locaux et de répondre aux nouvelles attentes à l'égard du réseau électrique.

Le contrat s'inscrit dans un contexte de mutations très profondes autour de la transition énergétique et de la lutte contre la précarité énergétique. Il nécessitait d'être mis à jour par rapport aux nouvelles orientations des politiques publiques du territoire.

Les questions d'adaptation du réseau aux aléas climatiques, l'injection d'énergie renouvelable, le stockage de l'électricité, le développement de l'électromobilité, le pilotage de réseaux

intelligents ou la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sont désormais traitées dans le nouveau cahier des charges de concession.

Le contrat de concession prévoit également une évolution des responsabilités respectives, qui viennent renforcer les missions du SDE 24 dans sa maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre négocié de la répartition de travaux, le SDE 24 s'investira avec Enedis dans un nouveau programme d'amélioration et de sécurisation du réseau basse tension pour garantir une meilleure qualité de fourniture aux communes urbaines.

La négociation s'est concrétisée par un résultat très positif pour le Syndicat. Le contrat donne une nouvelle impulsion aux relations entre le SDE 24 et les concessionnaires, basées sur une vision partagée du devenir des infrastructures électriques.



25 259 KM
de réseau électrique

13 663 km de lignes BT
11 596 km de lignes HTA
14 562 postes de transformation



278 500
consommateurs

2 454 GWh
distribués sur le réseau



3 932
installations de production

132 069 kVA d'énergies
renouvelables connectés
sur le réseau



147 KM
de réseaux en
fils nus sécurisés

7,8 KM
de réseaux effacés

700
opérations financées
par le SDE 24

4 225
instructions
d'urbanisme CU/PC

Le SDE 24, acteur de l'aménagement territorial

Par ses nombreux programmes d'investissement, le SDE 24 participe activement au développement et à la modernisation du territoire. Il opère au plus proche des communes, en assurant une juste répartition de ses interventions.

En tant que maître d'ouvrage, le Syndicat a voté en 2019 un budget de 24 M€ d'investissement sur le réseau de distribution d'électricité. Il réalise ainsi la majorité des travaux sur le réseau basse tension en commune rurale. Ceux-ci s'organisent autour de 3 axes fondamentaux : l'amélioration des performances (renforcement, sécurisation), l'effacement coordonné (éclairage public, télécommunications) et l'extension de réseau.

Eradication des réseaux en fils nus

Supprimer les réseaux en fils nus, qui sont très souvent la cause des coupures électriques en zone rurale, a été la principale mission du SDE 24 durant ces 5 dernières années. **En effet, le budget consacré à ce programme, qui prendra fin en 2020, a mobilisé plus de 54 M€ d'investissement du Syndicat.**

Aménagement des centres-bourgs

Enfouir les lignes électriques, le réseau d'éclairage public, et le cas échéant, les lignes téléphoniques dans les centres-bourgs sont des opérations coordonnées avec les travaux d'aménagement des communes. **En 2019, le SDE 24 a pris en charge 20 chantiers d'effacement de réseaux.**

Extension et modification de réseaux

Répondre aux demandes d'extension de lignes, ainsi qu'aux demandes d'augmentation de puissance d'alimentation pour les professionnels fait partie des missions du SDE 24.

En 2019, les travaux réalisés ont concerné :

- 9 lotissements communaux,
- 224 maisons individuelles,
- 16 installations à usage industriel ou agricole.

Programmes d'investissement du SDE 24

Les programmes de travaux du SDE 24 ont été subventionnés à hauteur de **13,3 M€ par l'Etat**, dans le cadre du Compte d'Affectation Spéciale Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale (CAS-FACE).

Renforcement

Amélioration des réseaux afin de supprimer les problèmes de tension chez les abonnés.

Sécurisation

Eradication des lignes en fils nus, peu résistantes aux aléas climatiques et remplacement des réseaux de faible section.

Extension

Création de réseaux pour répondre aux demandes de raccordement des particuliers, des professionnels et des collectivités.

Effacement

Intégration des réseaux dans l'environnement en coordination avec les travaux d'aménagement de bourgs réalisés par les communes.

Télécommunications

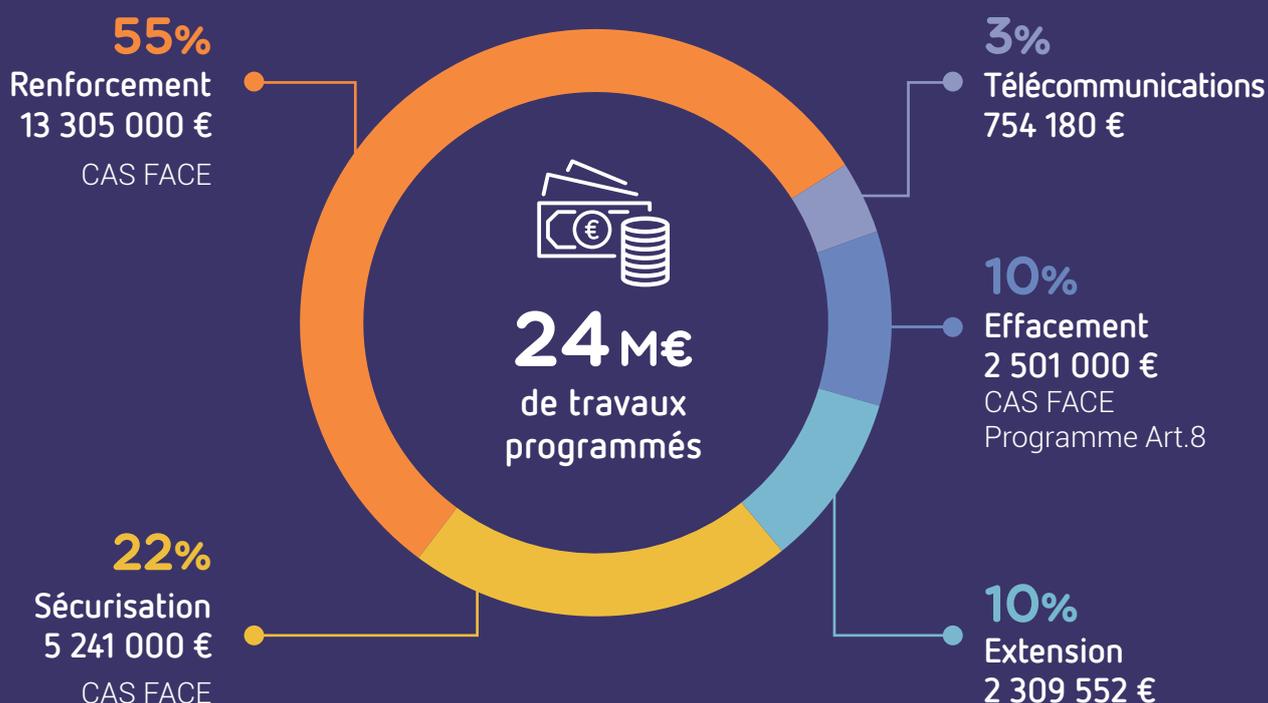
Enfouissement coordonné des réseaux de télécommunications pour le compte des communes lors de travaux d'effacement réalisés par le SDE 24.

13,3 M€
de subvention
du CAS-FACE

1,3 M€
de Part Couverte
par le Tarif (PCT)
versés par Enedis
concernant des travaux
de raccordement

315 k€
de participation aux
travaux d'effacement
de la part d'Enedis au titre
du programme Art.8

Répartition des programmes d'investissement



406

raccordements
d'installations de
production
individuelles neuves

4373

clients mal alimentés
selon les critères de
niveau de tension requis

280 MN

temps moyen de
coupure d'électricité
par an et par foyer

Contrôle de concession

En tant qu'autorité organisatrice et concédante de la distribution publique d'électricité et de la fourniture aux tarifs réglementés de vente (TRV) sur l'ensemble du département, le SDE 24 réalise chaque année un contrôle de concession, portant sur :

- la qualité de l'électricité acheminée,
- la qualité des relations clientèles,
- les redevances,
- la taxe sur la consommation finale d'électricité,
- les tarifs sociaux.

Ces contrôles permettent de s'assurer de la bonne exécution des services des concessionnaires Enedis et EDF. Ils mettent également en évidence les anomalies de fonctionnement détectées sur le réseau afin d'orienter les futurs travaux d'investissement en faveur des clients mal alimentés (CMA) en électricité.

Satisfaction de la qualité de fourniture



Clients
Particuliers



Clients
Professionnels
≤ 36 kVA



Clients
Entreprises
> 36 kVA

Critère de qualité

Le Critère de qualité appelé aussi "Critère B" est un indicateur qui évalue la continuité de l'alimentation. Il mesure le temps de coupure en minutes pendant lequel un client est en moyenne privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture (travaux, incidents sur le réseau, en amont...).



En Dordogne, celui-ci est particulièrement élevé : 280 mn par an et par foyer contre 93 mn au niveau national.

Cette situation s'explique en partie par son territoire à caractère boisé et donc très sujet aux aléas climatiques.

Evolution du réseau électrique en Dordogne

La situation globale au 31 décembre 2019 montre :

- **une augmentation des taux d'enfouissement des réseaux**

- + 2,8 % pour le réseau HTA
- + 3,1 % pour le réseau BT

- **une baisse des longueurs des réseaux aériens en fils nus**

- 1,4 % pour le réseau HTA
- 20,9 % pour le réseau BT

- Réseau aérien HTA/BT
- Réseau souterrain HTA/BT



Investissements d'Enedis sur la concession

En Dordogne, comme chaque année, les investissements 2019 sont majoritairement attribués à l'amélioration de la qualité de distribution. Ils sont donc essentiellement consacrés à l'amélioration de la performance et à la modernisation du réseau HTA.

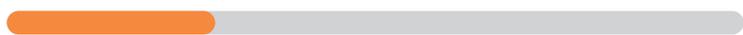
62%



Modernisation 23 891 000 €

Opérations de renforcement, d'amélioration de la résilience des réseaux et des postes, installation des compteurs communicants

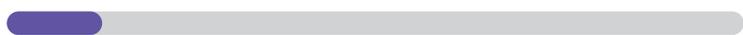
26,3%



Raccordement 10 177 000 €

Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs

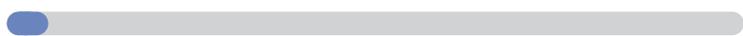
11,2%



Exigences environnementales et réglementaires 4 330 000 €

Participation aux opérations d'intégration d'ouvrages dans l'environnement, sécurité et obligations réglementaires, modification d'ouvrages à la demande des tiers

0,5%



Logistique et autres investissements 211 000 €

Création de capacités d'accueil des EnR dans les postes sources...



38,6 M€
d'investissement

2,35 M€
de redevances de concession

3,6 M€
Dépenses d'élagage en Dordogne pour 1295 km de réseaux

47,5%
des points de livraison équipés d'un compteur Linky™

Garantir le service public de distribution de gaz

Le Syndicat organise la distribution publique de gaz pour le compte de 98 communes par délégation à des concessionnaires, qui ont en charge la réalisation de la totalité des investissements et l'exploitation du réseau.

On distingue 2 types de gaz distribués :

- **le gaz naturel** dont les réseaux sont raccordés au réseau national et où le client a le choix de son fournisseur,
- **le gaz propane** dont les réseaux en circuit fermé sont alimentés par des citernes disposées sur le territoire de la commune.

A ce jour, le SDE 24 a concédé la gestion du service public de distribution de gaz à 3 concessionnaires, pour lesquels il effectue chaque année un contrôle de concession :

- Gaz Réseau Distribution France (GrDF),
- Antargaz Energies,
- Primagaz.

Le gaz vert, une énergie locale et renouvelable

La production de biogaz s'inscrit pleinement dans une démarche de transition énergétique. Il s'agit d'une énergie 100% renouvelable, produite localement, qui participe à l'économie circulaire des territoires.

Le gaz vert, produit à partir de déchets organiques ou de boues de stations d'épuration, atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux.

La loi Energie et Climat du 8 novembre 2019 vient amorcer la création d'initiatives locales en reconnaissant un droit d'accès aux réseaux aux gaz "renouvelables" et en obligeant les fournisseurs à conclure un contrat d'achat avec tout producteur de biogaz qui en fait la demande.

Dans le cadre de ses missions, le SDE 24 encourage également l'utilisation de biogaz comme carburant (GNV - Gaz Naturel pour Véhicules), usage adapté au profil de production du biométhane.



1545 km
de réseau gaz

1 528 km de réseau gaz naturel et 17 km de réseau gaz propane



49 915
consommateurs

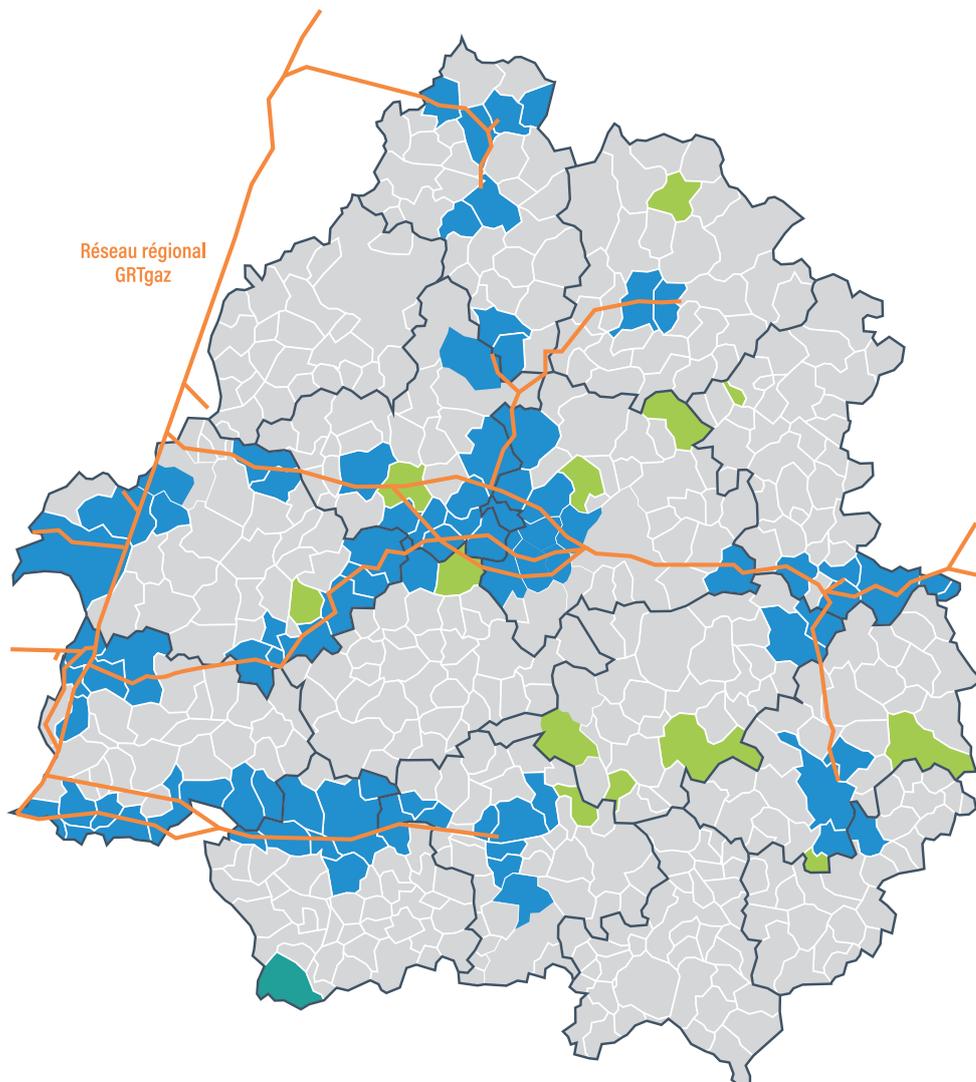
1 177 GWh distribués sur le réseau



98
communes

84 communes desservies en gaz naturel et 14 communes en gaz propane

La distribution de gaz sur le territoire



- **GrDF**
 Distribution en gaz naturel via le réseau national
 84 communes
 49 731 usagers
- **Antargaz Energies**
 Distribution en gaz propane
 13 communes
 174 usagers
- **Primagaz**
 Distribution en gaz propane
 1 commune
 10 usagers

Prix moyen des principales énergies de chauffage

Granulés de bois vrac

5,92 €

Gaz naturel

8,20 €

Fioul domestique

9,45 €

Propane - Délégation de Service Public

8,80 €

Propane

14,92 €

Electricité - Groupement d'achat SDE 24

13,18 €

Electricité - Tarif Réglementé de Vente

14,68 €

Afin de pouvoir établir un classement des énergies de chauffage, il faut partir de leur pouvoir calorifique inférieur (PCI).

Nous avons donc choisi de prendre le budget nécessaire par énergie pour produire 100 kWh PCI. Néanmoins, en fonction de l'installation de chauffage, le rendement peut encore varier. Le coût de production n'est pas le seul critère à prendre en compte dans le choix d'une énergie de chauffage. D'autres facteurs doivent aussi entrer en ligne de compte comme l'empreinte carbone.



Accompagner les collectivités vers l'éclairage public de demain

Le SDE 24 assure, pour le compte de ses collectivités membres, la maîtrise d'ouvrage de tous leurs projets d'éclairage public, et gère près de 80 000 points lumineux répartis sur le territoire.

A ce titre, le Syndicat prend en charge une partie des investissements nécessaires à l'extension du réseau, à la modernisation du parc, à la maintenance des équipements et à la réalisation de diagnostics techniques.

En tant qu'acteur engagé dans la transition énergétique, le SDE 24 s'est fixé pour objectif de réduire de 50% la consommation du parc d'éclairage public d'ici 2050.

Ainsi, en équipant les communes de luminaires à leds et en proposant des systèmes de pilotage intelligents, l'empreinte carbone du territoire sera considérablement réduite, ainsi que les dépenses publiques, qui représentent à ce jour une facture énergétique de 4 M€ par an.

Le 27 décembre 2018, un arrêté ministériel relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses est venu renforcer la démarche du Syndicat.

Sobriété, efficacité et biodiversité sont désormais les mots d'ordre de la "Nouvelle donne" de l'éclairage public, qui sera applicable dès mars 2020.

Celle-ci imposera de respecter de nouvelles normes techniques d'éclairage (température de couleur, densité et orientation du flux lumineux, interdiction d'éclairer les cours d'eau ou d'utiliser des luminaires "boules"...), ainsi que de pouvoir justifier en temps réel de la conformité du parc.

L'éclairage public couvre aujourd'hui de multiples enjeux pour les collectivités à la fois économiques, environnementaux et sociaux. Il se doit d'être juste et efficace afin de respecter les engagements pris par le SDE 24 dans les "Plans Climat" des intercommunalités.



80 000
points lumineux

27 000 points jugés vétustes
9 000 points jugés d'état moyen
4 477 armoires de commande



30 GWH
d'énergie consommée

4 M€ de facture
énergétique par an



504
communes membres

Toutes les communes des
15 secteurs bénéficient des
services de la Régie 24

Programmes d'investissement du SDE 24

En 2019, ce sont au total 7,4 M€ de travaux qui ont été programmés par le Syndicat sur le réseau d'éclairage public.

Modernisation

Renouvellement des équipements vétustes de plus de 20 ans et remplacement des luminaires sodium par de la led.
Eradication des luminaires "boules", énergivores, peu efficaces et générateurs de pollution lumineuse.

Aménagement

Remplacement des équipements d'éclairage public et, le cas échéant, enfouissement de son réseau lors de travaux d'aménagement et d'embellissement des bourgs. Ces travaux sont coordonnés avec l'effacement des réseaux électriques et de télécommunications.

Extension

Création de nouveaux réseaux d'éclairage public, à l'occasion d'aménagement de lotissements ou d'illuminations de bâtiments.
Installation de lampadaires photovoltaïques autonomes, tels que sur des abri-bus scolaires ou sur des sites isolés.

Sinistres

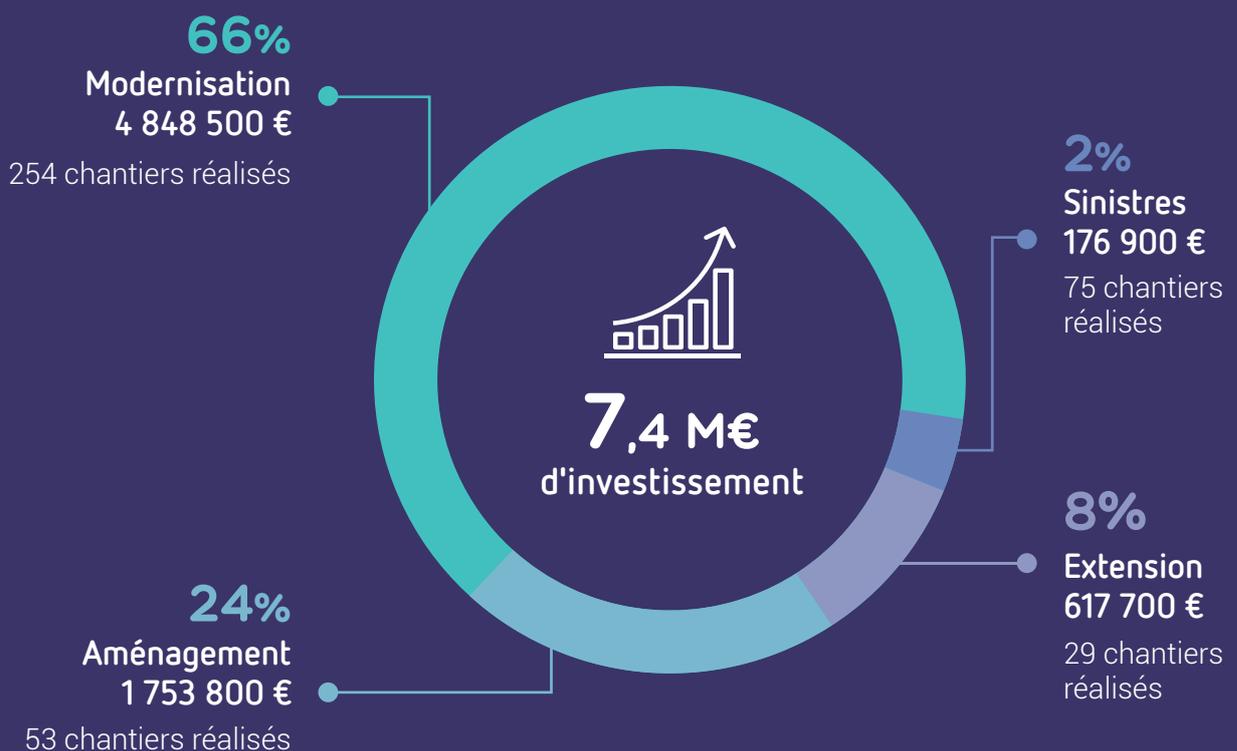
Remplacement des équipements d'éclairage public suite à des dégradations (vandalisme, événements climatiques, accidents...)

7,4 M€
d'investissement
sur le réseau
d'éclairage public

36 000
points lumineux
à renouveler tous
les 10 ans

65%
des travaux de
rénovation traités
en led

Répartition des programmes d'investissement



10 825
DT/DICT instruites

4
communes
engagées
dans l'élaboration
d'un SDAL

2 500
luminaires "boules"
supprimés
sur 104 communes

Les grands axes du service Eclairage public

Rénovation et mise en sécurité les installations

Les missions du SDE 24, à travers sa compétence Eclairage Public, sont prioritairement :

- de garantir la sécurité du réseau et son niveau de disponibilité
- d'accélérer le renouvellement du réseau afin de résorber la vétusté et d'atteindre les objectifs de transition énergétique
- de maîtriser les coûts d'investissement et de fonctionnement du parc.

Elaboration de Schémas Directeurs d'Aménagement Lumière

En 2019, un diagnostic technique du parc d'éclairage public a été réalisé et transmis par le SDE 24 à l'ensemble des communes. Ce document, essentiel à la prise de décision des élus, a permis d'établir une stratégie globale de rénovation des installations à l'échelle du territoire.

A partir de cette étude, certaines collectivités urbaines ont la possibilité de s'engager dans une réflexion plus personnalisée en demandant au SDE 24 l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) intégrant leurs orientations en matière d'aménagement urbain, de développement durable, de mise en valeur du patrimoine...

Eradication des luminaires "boules"

Depuis 2018, le SDE 24 s'est engagé dans un programme d'éradication des luminaires "boules". A ce jour, ce sont près de 2500 lampadaires, bientôt non conformes avec la législation, qui ont été remplacés sur 104 communes. **Cette opération, cofinancée par l'Etat, représente un budget de 3 M€ depuis son commencement.**

Réglementation anti-endommagement des réseaux DT/DICT

En tant que chargé d'exploitation des réseaux, le SDE 24 est le seul habilité à autoriser l'accès aux installations ou ouvrages électriques placés sous sa responsabilité.

A ce titre, le Syndicat doit remplir de nombreuses obligations relatives à la réglementation anti-endommagement des réseaux :

- **Se déclarer en tant qu'exploitant sur le Guichet Unique national et recenser les réseaux qu'il exploite.**
- **Répondre aux déclarations de projet de travaux (DT) par le maître d'ouvrage et des déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) par l'exécutant des travaux, ainsi que de fournir des plans précis avec des réseaux classifiés** (Classe A : incertitude – 40 cm / Classe B : incertitude – 1,5 m / Classe C : incertitude > 1,5 m ou absence de cartographie). Des investigations complémentaires doivent être prévues préalablement aux travaux pour les réseaux existants en classe B ou C.

En 2019, le SDE 24 a instruit plus de 10 825 déclarations (DT/DICT), permettant d'assurer la sécurité des chantiers et la protection du réseau.

- **Géoréférencer les réseaux dits "sensibles" d'éclairage publics souterrains, avec une précision de classe A. Cette opération devra être finalisée au 1^{er} janvier 2020 pour les communes urbaines et au 1^{er} janvier 2026 pour les communes rurales.**

Pour répondre à cette obligation, le SDE 24 a lancé en 2018 un marché public pour réaliser la détection et le géoréférencement de ces réseaux par une entreprise certifiée. Le marché représente au total 2 500 km de réseaux à détecter, toutes communes confondues.

Au 1^{er} janvier 2019, le programme de géoréférencement du réseau dans les communes urbaines était achevé. La prochaine étape en zone rurale représentera 36 800 points à repérer, soit environ 1082 km de réseau pour un montant estimé de 810 000 €.



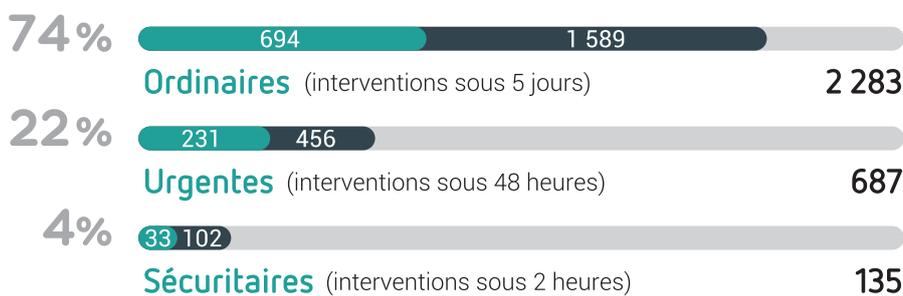
La Régie 24, un nouveau service de proximité

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le SDE 24 a enrichi son offre de service auprès des collectivités, en créant "La Régie 24 - Eclairage Public & Maintenance".

L'objectif est d'optimiser les coûts d'intervention pour les communes, tout en gagnant en réactivité et en qualité de service. Afin de déployer cette régie sur l'ensemble du département, le Syndicat a investi 1,8 M€ dans la construction de 3 centres d'exploitation implantés stratégiquement sur les communes de Saint-Cyprien, Les Lèches et Champagnac de Belair. Le SDE 24 s'est également équipé en matériels, nacelles et véhicules utilitaires à hauteur de 1,1 M€.

Le site des Lèches a été livré en décembre 2019 après 5 mois de travaux, tandis que les autres sites seront livrés au cours du 1^{er} semestre 2020.

Maintenance curative



Données au 30/11/2019.

La Régie 24 a commencé à fonctionner avec une équipe de 5 agents sur le secteur des Lèches, regroupant 175 communes. Pour les autres communes, le SDE 24 a continué à faire appel aux entreprises.

Maintenance préventive



● Régie 24 - Secteur Les Lèches ● Entreprises - Autres secteurs

2,9 M€
d'investissement
pour la création
de la Régie 24

3 577
interventions
curatives

175
communes du
secteur des Lèches
ont bénéficié des services
de la Régie 24

83
communes sur 175
vérifiées dans le cadre
d'une maintenance
préventive



Réseau Mobive : un système d'électromobilité à l'échelle régionale

En 2017, le SDE 24 se lançait dans un projet ambitieux : développer un nouveau service public d'électromobilité sur le territoire de la Dordogne.

Ce Programme d'Investissement d'Avenir de près de 2 M€, subventionné à 50% par l'ADEME pour les bornes normales et à 30% par la Région Nouvelle-Aquitaine pour les bornes rapides, s'est traduit par l'installation de 151 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur 113 communes.

Ce déploiement géographique a été réfléchi afin de garantir aux utilisateurs une parfaite autonomie dans leurs déplacements. Les bornes dites "normales" assurent une recharge d'environ 150 km en 60 min alors que les bornes dites "rapides" implantées sur des axes importants permettent une recharge d'environ 150 km d'autonomie en moins de 30 min.

Ce projet réalisé au départ en collaboration avec 5 autres Syndicats d'Energies présents

sur la région, réunit aujourd'hui 7 départements. Le but est de développer un système d'électromobilité compatible d'un territoire à l'autre et de mutualiser l'exploitation de ce nouveau réseau nommé "Mobive". Des conventions d'itinérance ont également été signées avec 26 opérateurs de mobilité tels que Chargemap, The New Motion, Kiwhi... afin de permettre aux autres clients français et européens la recharge de leur véhicule et de faciliter leurs transactions.

Aujourd'hui, ce réseau régional compte plus de 2000 abonnés Mobive. Ce nombre a évolué de presque 55% sur l'année 2019, avec environ 60 abonnés supplémentaires chaque mois. On observe également une tendance vers une utilisation plus régulière. En 2019, le nombre d'abonnés actifs a augmenté de 60% avec une moyenne de 4 transactions par mois.

Pour conclure, les recettes annuelles totales ont doublé par rapport à 2018 et sont en constante augmentation en 2019.



302

points de charge

- 145 bornes "normales"
- 6 bornes "rapides"
- 113 communes équipées



5 736

sessions effectuées

- 293 abonnés au réseau Mobive en Dordogne

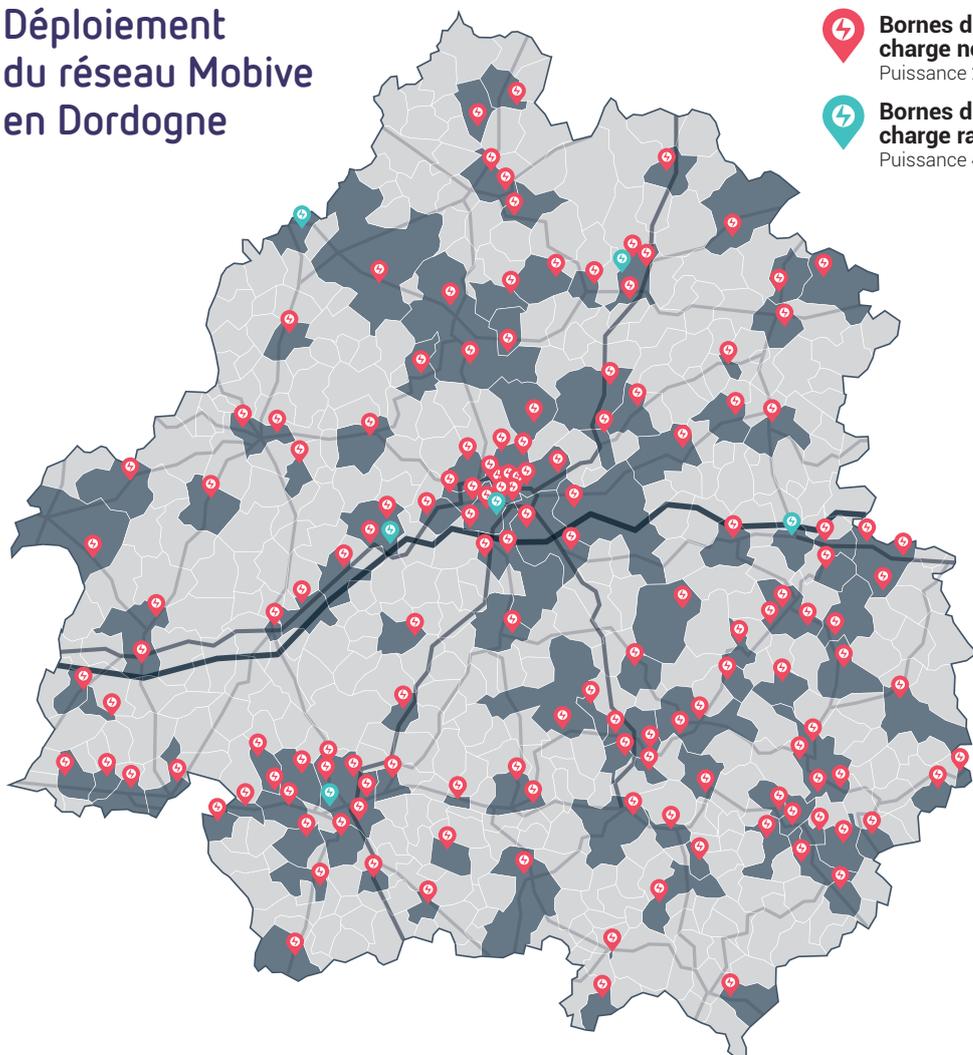


100%

des bornes alimentées en énergie verte

- 95 888 kWh d'énergies renouvelables consommées

Déploiement du réseau Mobive en Dordogne



 **Bornes de charge normale**
Puissance 22 kW

 **Bornes de charge rapide**
Puissance 42 kW

293
abonnés Mobive
en Dordogne

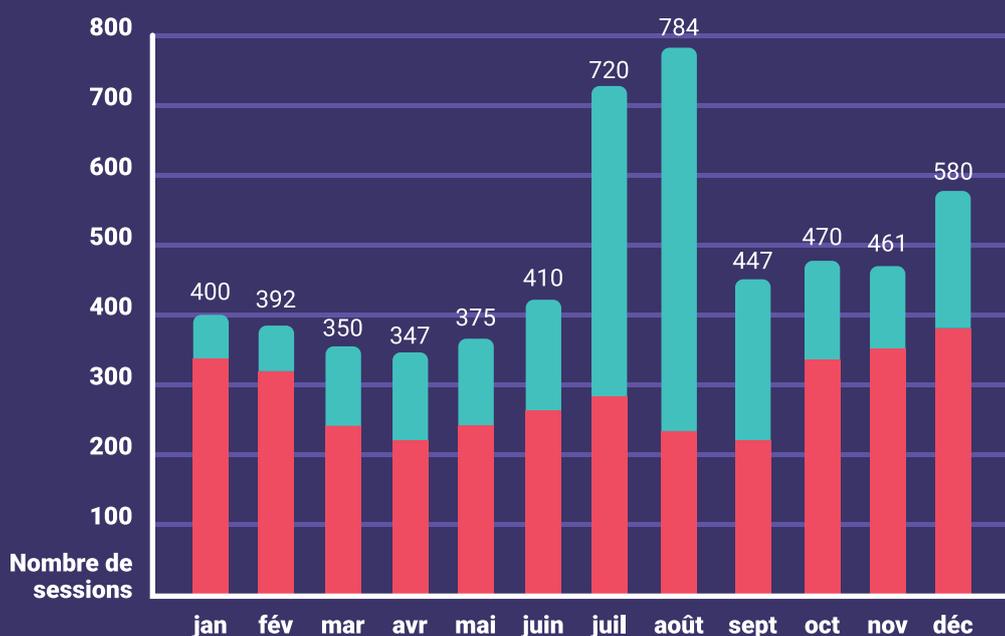
478
sessions par mois
en moyenne

150 MIN
durée moyenne
des sessions
sur bornes normales

Utilisation des bornes de recharge en Dordogne

 **Abonné Mobive**
par badge
ou application

 **Utilisateur itinérant**
ou non abonné
Mobive



Les recharges comptabilisées montrent une augmentation du trafic avec en moyenne 478 sessions par mois. La période estivale est marquée par un fort pic de recharges réalisées par des usagers itinérants ou non abonnés.



CEPTM
Conseil en Énergie Partagé

Le SDE 24, moteur de la transition énergétique du territoire

A travers son service Énergies, labellisé CEP (Conseil en Énergie Partagé) par l'ADEME, le SDE 24 accompagne les acteurs publics dans leur politique de réduction de consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

L'accès aux prestations du "Paquet Énergie" se fait soit par adhésion individuelle des communes, soit par convention avec les intercommunalités. Cette offre de service comprend plusieurs types d'études :

- **l'établissement d'un bilan des consommations énergétiques du patrimoine public** (bâtiments, éclairage), puis d'un suivi annuel ;
- **le primo-conseil bâtiment** : visites sur site et analyse thermographique afin d'identifier les points d'amélioration à apporter sur l'enveloppe thermique et les équipements d'un bâtiment ;
- **la réalisation d'audits énergétiques** préalables à des travaux de rénovation de bâtiments

publics, avec l'aide d'un bureau d'études, financés en partie par le SDE 24 ;

- **le primo-conseil énergies renouvelables** : étude des projets de production d'énergie thermique, potentiel photovoltaïque des toitures publiques (cadastres solaires, évaluation financière, autoconsommation) ;
- **la restitution de ces études** auprès des communes ou des intercommunalités ;
- **l'aide au montage des dossiers** pour la valorisation des travaux de rénovation sous forme de CEE (Certificats d'Économies d'Énergie) ;
- **l'élaboration des Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET)** pour le compte des intercommunalités qui le souhaitent ;
- **l'optimisation des contrats de fourniture d'énergie** dans le cadre du groupement d'achat.



491

communes adhérentes

470 adhésions par convention
avec 18 intercommunalités
21 adhésions individuelles



86

études de bâtiments

63 bilans de consommations
énergétiques du patrimoine
23 audits énergétiques



296

études d'énergies
renouvelables

200 cadastres solaires

Groupement d'achat d'énergie

Dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie, les tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz naturel pour les personnes morales disparaissent progressivement.

Afin d'accompagner les collectivités dans la passation de contrats de fourniture en offre de marché, dans le respect de la commande publique, le SDE 24 propose un groupement d'achat d'électricité et de gaz naturel.

Ce groupement régional, coordonné par le SDEEG 33, réunit plus de 2000 membres. Il a pour objectifs :

- de faciliter et sécuriser la passation des contrats ;
- d'obtenir les meilleurs prix de fourniture ;
- de conseiller les collectivités dans leur relation avec les fournisseurs et la gestion de leurs contrats.

En 2019, a été passé le marché de fourniture pour les années 2020 à 2022.

En Dordogne, ce sont 448 membres, dont 383 communes, qui ont adhéré, soit 54 membres de plus que lors du marché précédent. Ce marché représente une dépense de 18 M€ par an.

A titre d'exemple, les prix obtenus pour l'année 2020 en électricité sont inférieurs de 6% au tarif réglementé de vente, malgré un contexte de hausse du prix de l'énergie.

Dans le cadre du groupement, le SDE 24 a également conseillé les membres sur l'ajustement de leur puissance souscrite à leur besoin réel.

A noter que 54% des membres ont choisi l'option "électricité verte", se présentant sous forme de garanties d'origine d'énergie renouvelable, contre 17% sur le précédent marché.

448

membres du
groupement d'achat
d'énergie

54 %

des membres
ont choisi
l'électricité verte

2,5 M€

d'économie générée
par le groupement d'achat
en 2019 en Dordogne

Dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie



Par la loi, les entreprises qui vendent de l'énergie sous toutes ses formes, appelées les "obligés", doivent soutenir des actions génératrices d'économie d'énergie mises en œuvre par les personnes "éligibles", parmi lesquelles figurent les collectivités locales et leurs établissements publics.

Ainsi, les travaux réalisés dans les bâtiments publics génèrent, en fonction de leur nature et de leur volume, des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) vendus aux obligés.

Le SDE 24 intervient en assistant les collectivités dans la valorisation de leurs travaux, le montage du dossier d'obtention des CEE, leur regroupement et la vente à un obligé.

Les principaux travaux générateurs de Certificats sont :

- **les travaux d'isolation** des combles ou des murs ;
- **le remplacement du mode de chauffage** : chaudières, pompes à chaleur...
- **un ensemble de travaux** dans le cadre d'une rénovation globale.

Le cours des CEE, échangés sur un marché, a augmenté depuis quelques années, ce qui peut générer des primes substantielles pour les communes. **En 2019, les 25 dossiers suivis par le SDE 24 dans son dispositif standard ont généré plus de 350 000 € de primes pour les communes.**

Le SDE 24 a aussi accompagné les "Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte", qui bénéficiaient d'importants volumes de CEE pré-affectés.

18

intercommunalités
adhérentes
au Paquet Energie

dont 8 EPCI engagés dans
la démarche des PCAET

309 k€

d'investissement
sur 3 ans

pour l'étude des PCAET

45%

co-financé par
l'ADEME et le SDE 24
pour l'étude des PCAET

Plans Climat Air Energie Territoriaux

Le SDE 24 porte un accord-cadre à bon de commande relatif à l'élaboration de Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), pour le compte des EPCI qui le souhaitent.

Les PCAET sont des documents de planification permettant aux intercommunalités de programmer les actions à mettre en œuvre sur l'ensemble de leur territoire, par les acteurs publics et privés, aux horizons 2025, 2030 et 2050, afin de :

- Réduire les consommations d'énergie de 20% en 2030 et 50% en 2050 ;
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre, en visant la neutralité carbone en 2050 ;
- Augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale, en la portant à 33% en 2030 ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Adapter le territoire au changement climatique.

En Dordogne, 8 EPCI dont 6 volontaires, se sont engagés dans la démarche proposée par le SDE 24. Afin d'atteindre les objectifs de la loi, les stratégies des EPCI sont précisément chiffrées et les actions clairement identifiées.

2019 a vu l'aboutissement de la majorité des plans d'actions des EPCI. Les premiers avis de l'Etat et de l'Autorité Environnementale ont été recueillis. Après consultation du public, les PCAET sont approuvés en conseil communautaire.

Le SDE 24 continuera après l'approbation des PCAET, à accompagner les EPCI dans la mise en réseau des collectivités afin de faciliter la diffusion des bonnes pratiques, et dans les phases de suivi-évaluation.

Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE)

La CCPE coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, conformément à la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Cette commission permet aux collectivités représentées, une mise en cohérence de leurs politiques en matière d'énergie à l'échelle du territoire du Syndicat. En Dordogne, elle est composée de représentants du SDE 24 et des intercommunalités.

Elle s'est réunie pour sa 7^e séance, le 5 décembre 2019, afin de faire le bilan de la démarche groupée d'élaboration des Plans Climat Air Energie Territoriaux, en présence de M. Daniel COMPAGNON, représentant d'ACCLIMATERRA, le comité scientifique régional sur le changement climatique.

A partir des retours d'expérience des Communautés de communes de la Vallée de l'Homme et du Périgord Ribéracois, la stratégie du SDE 24 en faveur de la "territorialisation de la lutte contre le dérèglement climatique" s'est confirmée.



A cette occasion, le SDE 24 a remis les "Trophées Bels 2019", récompensant 3 communes vertueuses en matière d'économie d'énergie : Chalagnac, Saint-Julien de Lampon et La Roche-Chalais.



Faire de la transition énergétique une opportunité de développement local

Afin de porter de manière opérationnelle ses objectifs de transition énergétique, le SDE 24 a créé dès 2017 la Société d'Economie Mixte (SEM) 24 Périgord Energies. Cette SEM a pour vocation d'investir dans des moyens de production d'énergies renouvelables.

Société de droit privé s'inscrivant dans le champ concurrentiel, Périgord Energies est détenue majoritairement par le SDE 24, aux côtés du Crédit Agricole Charente-Périgord et de la SAS SERGIES (filiale de la SEM SOREGIES de la Vienne).

Grâce à cette organisation, la SEM 24 Périgord Energies poursuit des objectifs stratégiques confiés par ses actionnaires. Elle contribue ainsi à l'atteinte des objectifs nationaux de 33% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale en 2030, inscrit dans la loi Energie-Climat du 8 novembre 2019.

La SEM 24 Périgord Energies intervient en particulier dans :

- **le développement du photovoltaïque** : équipement de toitures de bâtiments agricoles et techniques, ombrières de parking, développement de parcs au sol, autoconsommation sur des bâtiments industriels ;
- **des projets de production de biogaz par méthanisation** ;
- **l'étude de projets hydroélectriques**.

Les premières installations fonctionnent depuis février 2019. Les projets en cours de développement représentent déjà une puissance installée de 50 MWC, soit potentiellement la consommation de plus de 20 000 personnes.

En 2019, la SEM 24 Périgord Energies et la Chambre d'Agriculture de la Dordogne ont conclu une convention permettant de favoriser l'équipement des hangars agricoles par des panneaux photovoltaïques.

Par ses activités, elle contribue activement à relocaliser la production d'énergie en Dordogne et les emplois liés.



10 M€
Capital de la SEM 24
Périgord Energies
au 31/12/2019

70%
du capital détenu
par le SDE 24

50 MWC
de puissance
installée
en cours
de développement



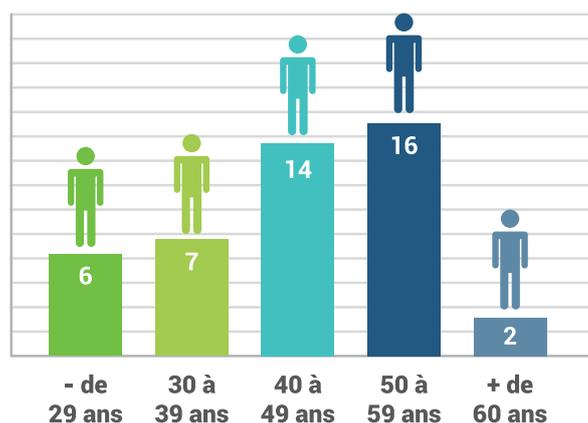
Bilan social 2019

Au 31 décembre 2019, le SDE 24 comptait un effectif de 45 collaborateurs, représentés à 53 % dans la filière technique et à 47 % dans la filière administrative.

Une équipe en mouvement

L'année 2019 est marquée par le remplacement et le recrutement de 11 nouveaux agents au siège du SDE 24. Le Syndicat compte poursuivre en 2020 son développement avec la création de nouveaux emplois suite à la mise en place du service de la Régie 24.

Personnel par tranche d'âge



Répartition des cadres d'emploi



La développement des compétences

Les actions de formations 2019 ont été majoritairement orientées autour du développement des compétences techniques des agents de maintenance de l'éclairage public (habilitations, prévention du risque électrique...).



45
collaborateurs

24 femmes
21 hommes
43 ans d'âge moyen



11
recrutements

1 agent en catégorie A
1 agent en catégorie B
9 agents en catégorie C



16 k€
de budget formation

Hors budget des formations dispensées par le CNFPT

Les principales ressources du SDE 24

Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)

Elle est appliquée sur toutes les consommations d'électricité. Le fournisseur la prélève directement aux usagers et verse la part communale au SDE 24.

Redevances de concession

Elles sont versées par les concessionnaires d'électricité et de gaz en contrepartie de l'utilisation des réseaux publics. Une part du montant varie en fonction des investissements du SDE 24 sur le réseau d'énergie.

Subvention du CAS-FACE

Il s'agit d'une aide versée par l'Etat pour aider au renforcement, à l'extension et à l'enfouissement des réseaux électriques des communes rurales.

Participation aux travaux

Les communes participent au financement de certains travaux tels que l'enfouissement des réseaux (télécommunications), l'extension, la modernisation et la maintenance de l'éclairage public...

Dans certains cas, les particuliers et les professionnels participent également aux travaux d'extension ou de renforcement (augmentation de puissance d'alimentation) du réseau électrique.

Autres ressources

Le SDE 24 bénéficie des cotisations de ses adhérents au "Paquet Energie", des primes générées par les CEE et de subventions fléchées vers des projets de transition énergétique.

9,5 M€

Montant de TCFE
dont 1,4 M€ reversés
aux collectivités

10

marchés
publics attribués

10,8 M€

Résultat de
fonctionnement
du budget principal

Budgets du compte administratif 2019



● Recettes 48 088 K€
● Dépenses 38 362 K€



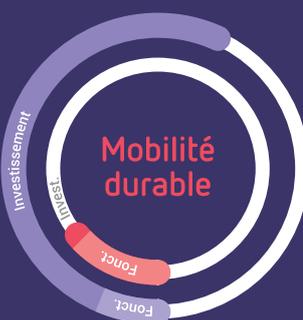
● Recettes 377 K€
● Dépenses 82 K€



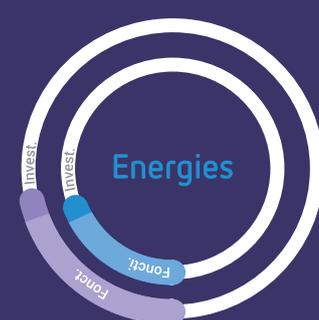
● Recettes 11 886 K€
● Dépenses 8 531 K€



● Recettes 1 992 K€
● Dépenses 1 788 K€



● Recettes 1 239 K€
● Dépenses 304 K€



● Recettes 562 K€
● Dépenses 433 K€



5 compétences au service des Collectivités

- Réseau électrique
- Réseau gaz
- Eclairage public
- Mobilité durable
- Transition énergétique



SDE 24
Syndicat Départemental d'Energies

Membre de l'Entente Régionale
 **territoire
d'énergie**
NOUVELLE-AQUITAINE

**Syndicat Départemental d'Energies
de la Dordogne**

📍 7 allées de Tourny - CS 81225
24019 PERIGUEUX cedex

☎ 05 53 06 62 00

✉ accueil@sde24.fr

sde24.fr